

particulièrement sur les besoins de l'enfant, indépendamment de la situation familiale. Selon l'angle considéré, on arrivera à des conclusions différentes quant au type de prestation et au cadre administratif le plus indiqué. Dans la réalité, un régime de prestations familiales doit tenir compte de tous ces aspects pour être efficace. Toutefois, pour les besoins de l'analyse, on constate que tout régime pourrait théoriquement être orienté davantage dans une direction que dans l'autre.

Dans le présent rapport, après un examen des prestations actuelles et de leur incidence sur les enfants, les familles et les gouvernements, nous proposerons des solutions de rechange au régime en vigueur. Nous décrirons aussi les contraintes financières, démographiques et politiques qui pèsent sur les gouvernements qui envisagent de modifier le régime des prestations sociales. Enfin, nous proposerons une nouvelle prestation pour enfant, le Supplément de revenu familial garanti (SRFG), qui est destiné à remplacer certaines des prestations actuelles. Le SRFG serait axé sur les familles avec enfants à charge qui vivent dans la pauvreté ou qui ont un revenu inférieur à la moyenne.

Les membres du Comité ont été émus d'apprendre que 20 p. 100 des enfants canadiens vivaient dans la pauvreté. Être élevé dans la pauvreté est un malheur en soi, qui entraîne avec lui un cortège de difficultés scolaires graves, de chômage chronique et de problèmes psychologiques futurs. Grâce à la restructuration des prestations familiales, le gouvernement fédéral pourrait aider les parents démunis à offrir à leurs enfants de meilleures perspectives d'avenir, tout en leur fournissant la possibilité de faire des choix concrets. Nous ne voulons pas nier le fait que les enfants sont tous une richesse précieuse pour un pays, mais nous sommes suffisamment réalistes pour reconnaître que certains enfants et certaines familles ont davantage besoin d'aide que d'autres. Le fait que plusieurs questions concernant les enfants relèvent de la compétence des provinces, alors que d'autres (comme celle des prestations pour enfants) sont de compétence fédérale, complique évidemment la tâche lorsqu'il s'agit d'améliorer la politique sociale. Cependant, ces questions d'autorité ne devraient pas empêcher le gouvernement fédéral d'amorcer la réforme requise.